



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

élections législatives

Question écrite n° 52774

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger attire l'attention de Mme la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur le redécoupage des circonscriptions législatives. Il désire savoir en quelle année le département de la Lozère a perdu sa troisième circonscription.

Texte de la réponse

Le nombre de circonscriptions composant le département de la Lozère a été ramené de trois à deux en 1945, en application du décret du 7 septembre 1945 portant fixation du nombre de sièges attribués à chaque circonscription aux élections générales de 1945.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 52774

Rubrique : Élections et référendums

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 juin 2009, page 6052

Réponse publiée le : 18 janvier 2011, page 517